



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

UNE NOUVELLE DGAL POUR UN MONDE QUI CHANGE

« **One health** »
de la théorie à la pratique



« À compter de ce mois d'avril, la direction générale de l'alimentation évolue dans sa structure et ses méthodes pour répondre aux attentes de nos concitoyens, maintenir un haut niveau de sécurité sanitaire et renforcer la résilience de nos systèmes alimentaires.

Cette nouvelle organisation de la DGAL, construite autour d'un nouveau plan stratégique 2021-2023, entend pleinement incarner l'approche « one health » (une seule santé) qui place l'interdépendance entre santé humaine, santé animale, santé végétale et santé environnementale au cœur de son action.

Nous vous présentons les enjeux de cette transformation et leurs premières traductions concrètes. »

Bruno Ferreira,
directeur général de l'alimentation

QUELLES PRIORITÉS POUR LA DGAL ?



Dans un environnement en forte évolution (mondialisation, changement climatique, nouveaux agents pathogènes, attentes de la société...), il est impératif pour toute structure de réinterroger son organisation, son fonctionnement et les priorités d'action de ses équipes. C'est ce qu'a fait la DGAL durant un an dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau plan stratégique (2021-2023) qui vient d'être diffusé à nos principaux partenaires. Co-construit dans le cadre d'une démarche participative associant les services déconcentrés, ce plan stratégique place l'approche « one health / une seule santé » au cœur de son action.

Quatre grands axes sont retenus

- 1> **Orienter** l'effort du collectif sur des objectifs à fort enjeu
- 2> **Promouvoir** une vision intégrée de l'alimentation, partagée avec la société
- 3> **Attirer**, mobiliser et valoriser les bonnes compétences
- 4> **Améliorer** l'environnement de travail

Plan stratégique 2021-2023 :
https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/dgal_plan_strategique_2021-2023.pdf

Pour la DGAL, il s'agit de :

- réaffirmer la place de la DGAL au cœur de la sécurité sanitaire de l'alimentation ;
- assumer pleinement une position d'écoute des citoyens et des acteurs de l'alimentation pour un système alimentaire durable et résilient fondé sur l'agro-écologie ;
- déployer un mode de fonctionnement innovant fondé sur la transversalité, l'esprit de cohésion et la qualité de vie au travail.

LA NOUVELLE ORGANISATION DE LA DGAL



Les principes de la réorganisation

Les travaux entourant l'élaboration du plan stratégique ont été l'occasion pour les équipes de s'interroger sur leurs missions, les priorités assignées et les méthodes avec lesquelles la DGAL interagissait avec ses partenaires. Les enseignements tirés ont conduit à refondre l'organisation de la DGAL autour de quelques principes forts.

- Harmoniser les pratiques, simplifier les procédures et améliorer la lisibilité de l'action conduite.
- Défendre un positionnement à l'international et au niveau européen, et mettre en œuvre la réglementation au niveau national en adéquation avec nos capacités d'action.
- Décloisonner les secteurs et les activités, et fonder notre fonctionnement sur la transversalité.
- Concilier capacité d'expertise et vision globale des sujets pour apporter les réponses les plus pertinentes possibles aux interlocuteurs (mode projet).
- Développer un appui méthodologique interne pour favoriser la cohérence et les synergies dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Deux grands services

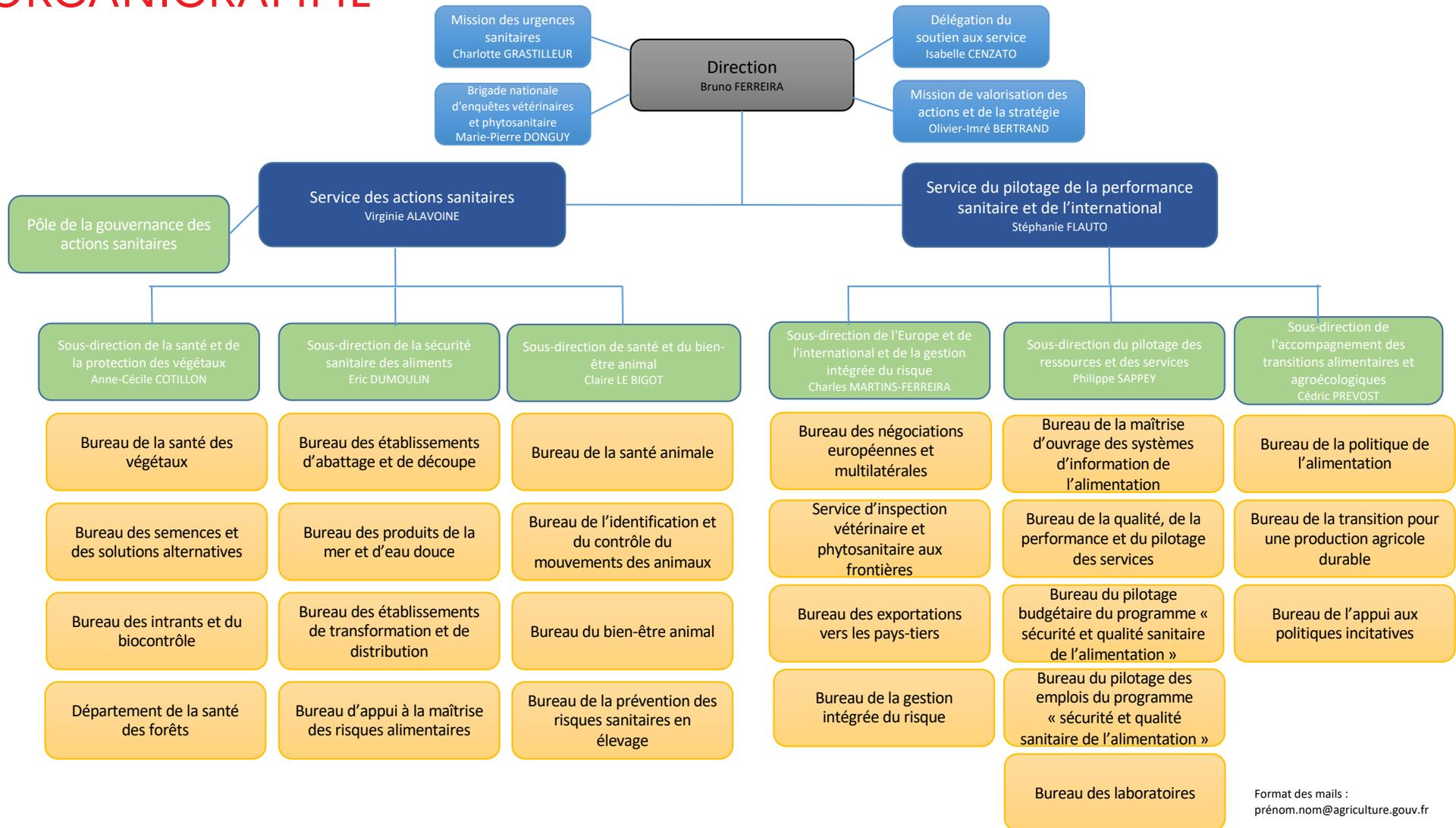
La nouvelle organisation vise à sortir d'un fonctionnement en silos et à gagner en efficacité et en transversalité. Deux grands services sont créés, en lieu et place des trois jusqu'ici existants.

Un service centré sur la mise en cohérence des approches dans le secteur de la santé animale, de la santé des végétaux et des aliments.

Il permet de disposer d'un pilotage unique de la programmation opérationnelle des contrôles officiels selon une approche intégrée tout au long de la chaîne alimentaire, dans un environnement fortement interministériel.

Un service tourné vers l'anticipation et la sécurisation de la construction des positions de négociations UE et internationales pour assurer une gestion intégrée et proportionnée des risques sur l'ensemble du territoire, et vers le renforcement des **politiques incitatives** dans une stratégie cohérente **et en synergie** avec les autres politiques interministérielles.

NOUVEL ORGANIGRAMME



QUELQUES EXEMPLES DE NOUVEAUTÉS !

Le bureau d'appui à la maîtrise des risques alimentaires au sein de la sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments

Mission

Coordonner toutes les thématiques transversales en lien avec le Paquet Hygiène et assurer un appui méthodologique et technique aux bureaux de la sous-direction de la santé sanitaire des aliments. Il est notamment chargé des risques biologiques, des risques chroniques et spécialement toxicologiques liés aux contaminants chimiques, des risques zoonotiques ou émergents, en lien avec les bureaux concernés des deux autres sous directions du service.

le +

Regrouper au sein d'un seul bureau l'ensemble des risques pesant sur la sécurité sanitaire des aliments dont le risque chimique qui était précédemment géré à part.

Pôle de la gouvernance des actions sanitaires

Mission

Appuyer la cheffe de service dans le pilotage de la politique de gouvernance des actions sanitaires et apporter au service un appui juridique en assurant, entre autre, un suivi pour l'ensemble des actes législatifs, réglementaires et contractuels.

le +

Disposer d'une structure à même d'animer les instances de la gouvernance sanitaire en dehors des contacts du quotidien entre partenaires et structures techniques.

Une sous-direction de l'Europe et de l'international intégrant la gestion du risque

Mission

Assurer la cohérence des positions prises auprès des institutions de l'Union européenne, des organisations internationales compétentes (Organisation mondiale de la santé animale, Codex alimentarius, Convention internationale pour la protection des végétaux) et des pays tiers, en s'appuyant sur une analyse des risques transversale et sur la mesure des impacts qu'elles induisent.

le +

Elle permet de faire le lien de façon transversale entre l'évaluation du risque conduite par les agences évaluatrices et l'action de l'État dans le déploiement des politiques publiques sur le terrain (en coordination avec la SDPRS) et dans la définition des positions de négociation européennes et à l'international (en interface avec le BNEM).

La sous-direction de l'accompagnement des transitions alimentaires et agro-écologiques

Mission

Accompagner les transitions alimentaires et agro-écologiques ; définir les politiques publiques qui concourent à une alimentation plus sûre, saine, durable et de qualité, accessible à tous, en accompagnant l'évolution des systèmes productifs dans une approche globale de la santé humaine, animale, végétale et environnementale. La sous-direction assure le pilotage des plans nationaux qui déclinent ces politiques au plan territorial.

le +

Cette sous-direction permet d'avoir une approche coordonnée des politiques incitatives de l'amont (Ecophyto, Ecoantibio...) à l'aval (PNA) de la chaîne alimentaire. Elle doit également permettre de développer les synergies entre ces approches. Par ailleurs, consciente de la nécessité de professionnaliser sa gestion des politiques incitatives, la DGAL a souhaité se doter d'un bureau dédié à l'appui méthodologique sur ce type de politiques.